

Conseil des Etats
Séance de la Commission de politique extérieure du 19.11.1993

Présidence suisse de la CSCE

Une présidence annuelle de la CSCE existe depuis la Charte de Paris (1991: Allemagne, 1992: Tchécoslovaquie, 1993: Suède, 1994: Italie). Le choix se fait normalement par consensus et selon le principe d'une certaine rotation géographique (pays de la CEE, Europe centrale et orientale, autres pays occidentaux).

Il est dans la logique de notre engagement dans la CSCE d'envisager, pour l'avenir, de présenter notre candidature. Certains pays nous ont d'ailleurs déjà fait comprendre qu'ils y seraient favorables.

Pour 1995, il semble qu'un consensus se dégage sur la candidature de la Hongrie. Selon certaines informations, les Pays-Bas, la Norvège et le Canada pourraient être intéressés à la succession de la Hongrie, en 1996. La Suisse pourrait également envisager de présenter sa candidature, mais il conviendrait d'abord de la préparer soigneusement et de s'assurer de soutiens par des sondages discrets auprès de certains pays (ancienne et nouvelle présidence CSCE - donc Suède et Italie, plus le moment venu la Hongrie -, ancienne et nouvelle présidence de l'UE - donc la Belgique et la Grèce, plus éventuellement la France et l'Allemagne, les Etats-Unis, la Russie etc.). Mais pour l'instant, je le répète, cette question n'est pas d'actualité (en tout cas pas lors de la conférence ministérielle de Rome).

Une éventuelle présidence suisse n'impliquerait pas l'engagement de personnel supplémentaire. Une flexibilité accrue serait en revanche indispensable dans ce domaine.

Division Politique III-MYR/HME
Berne, le 19 novembre 1993, rev.



18.11.95 11:38 SCHWEIZERISCHE DELEGATION OSZE - POL. ABT. 111/MAYOR NR. 538 5002
dodis.ch/64971

Vienne, le 18. Novembre 1995

Présidence suisse CSCE

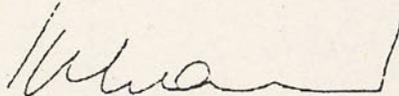
Merci de nous avoir envoyé la discipline de langage.

Personnellement, j'aurais préféré que ce sujet ne fasse l'objet, à ce stade, ni d'une information à la presse ni d'une communication officielle au niveau diplomatique. En effet, je pense que nous aurons moins de difficultés si nous faisons d'abord quelques sondages discrets (ancienne et nouvelle présidence CSCE - donc Suède et Italie, plus le moment venu la Hongrie -, ancienne et nouvelle présidence de l'UE - donc la Belgique et la Grèce, plus év. la France et l'Allemagne, les Etats-Unis, la Russie etc.).

Ces sondages pourraient se faire ici à Vienne (ambassadeurs CSCE), dans les capitales ou à l'occasion de rencontres à haut niveau selon le cas. Il serait préférable qu'elles se fassent après le Conseil de Rome, c'est-à-dire après la décision concernant 1995. En effet, rien ne presse véritablement. Si un autre pays-candidat devait se manifester, nous pourrions alors faire de même pour clarifier les choses.

Il va de soi que le Chef du Département ainsi que les membres de la Délégation suisse répondront comme ils jugeront bon à d'éventuelles questions qui pourraient leur être posées à Rome.

Enfin, il me paraîtrait utile que nous établissions un petit "argumentarium" des raisons qui plaident pour une présidence suisse (rotation, pays n'appartenant à aucun groupe, disponibilité politique et matérielle, rôle actif dans la CSCE dès le début etc.) sans pour autant nous laisser tenter d'esquisser une sorte de plate-forme suisse (dimension humaine, arbitrage, etc.). En fait, notre présidence sera d'autant mieux acceptée qu'elle restera "neutre" dans le sens d'un service rendu à l'ensemble des pays de la CSCE sans nous profiler d'emblée politiquement dans un sens ou dans un autre.



B. de Tschanner

p.B.72.9.15.1. - MYR/HME

Berne, le 19 novembre 1993

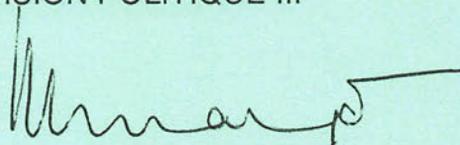
JT 19. Nov. 93 - 15

Note à M. le Secrétaire d'Etat J. KellenbergerEventuelle présidence suisse CSCE

Ci-joint le texte (révisé, 19 nov.) que j'avais préparé pour la séance de la Commission PE du Conseil des Etats, à utiliser au cas où une question serait posée - ce qui n'a pas été le cas.

A la suggestion de M. de Tschärner (téléfax ci-joint), il n'y est pas fait de référence à la décision du Conseil fédéral du 17 novembre - pour ne pas donner une importance disproportionnée à ce qui n'est, pour l'instant, qu'une disponibilité et une intention et pour ne pas compromettre les sondages discrets à faire préalablement auprès de quelques pays (sans doute après la réunion ministérielle de Rome).

DIVISION POLITIQUE III



R. Mayor

Copie à:

- ✓ - M. le Secrétaire général A. Defago
- ✓ - M. l'Ambassadeur G. Ducrey
- ✓ - Division politique I
- ✓ - Division politique II
- ✓ - M. D. Martinelli
- ✓ - M. F. Egle

JT 19. Nov. 93 - 15

- M. B. Marfurt, Secrétaire général suppléant, DMF (par fax)
- M. l'Ambassadeur B. de Tschärner, Délégation CSCE, Vienne (par fax)
- Service CSCE